

Personne de référence : Sam Wirtz  
Tél. : +352 73 00 66 - 248  
E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/24/0269

## Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du  
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que le syndicat Internationales Abwasserklärwerk Rosport/Trier-Land vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative aux travaux de réparations de la station d'épuration existante à Rosport.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 1 avril 2024 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,



Le secrétaire,  
contreseing, article 74 de la loi communale

